

**DECISION PORTANT ACCEPTATION DU CONTRAT D'ABONNEMENT
MULTIDIAG 360 ADMINISTRATION VL A INTERVENIR AVEC ACTIA
AUTOMOTIVE**

Adm N° 2023 - 03

Le Maire de la Commune de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant que les services techniques sont équipés d'outils de diagnostic pour la flotte de véhicules légers (VL),

Considérant qu'il convient de pouvoir mettre à jour la base de données desdits outils de diagnostic.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

D'accepter le contrat d'abonnement multidiag 360 administration VL - formule Starter comprenant les :

- Fourniture de la mise à jour des bases de données véhicules contenues dans les outils de diagnostic de la marque ACTIA,
- Prestation de hotline par la société ACTIA AUTOMOTIVE,
- Garantie étendue pour les outils ACTIA et échange standard,
- Conditions attachées à cette « garantie étendue »

Avec ACTIA Automotive sise ZI Jardin d'Entreprises – 6 Avenue Nicolas Conté – 28 000 CHARTRES.

ARTICLE 2 – MODALITES FINANCIERES

Le coût est de 900.00 € H.T.

ARTICLE 3 – DUREE

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an.

ARTICLE 4 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 11 janvier 2023

Le Maire



Romain LOPEZ